

Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire, 29 octobre - 24 novembre 2021 (par correspondance)

Au vu de la situation sanitaire, l'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu en présentiel. Le comité d'Helvetia Latina a donc décidé de soumettre les points à l'ordre du jour par courrier/courriel, en invitant les membres à se prononcer en ligne ou par correspondance sur les différents objets soumis au vote.

Le tableau suivant synthétise les réponses des 39 personnes ayant participé au vote :

Objet	Oui	Non	Abst.	n. valable
Validation du procès-verbal de l'assemblée générale de décembre 2020	35	0	1	3
Adoption ou validation des rapports, prise d'acte du rapport des vérificateurs et décharge au comité	35	0	1	3
Validation du budget 2021 et des cotisations 2022 (inchangées : 30.- CHF)	36	0	0	3
Réélection au comité de Mme Sumiti Lips	34	0	2	3

Le comité remercie les membres de l'association pour leur soutien et félicite Mme Lips pour sa réélection.

Un membre de l'association a demandé des explications concernant la durée des mandats et la réélection des membres du comité. Selon les statuts de l'association, les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une période de quatre ans, à l'issue de laquelle ils peuvent se représenter. La question d'une éventuelle limitation du nombre de mandats pourra être traitée lors d'une prochaine modification des statuts.

Berne, janvier 2022
Maryka Lâamir